



## Désignation d'un expert indépendant

**LYON, FRANCE — 6 avril 2021** — Le cabinet Ledouble a été désigné en qualité d'expert indépendant pour se prononcer sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire déposé par XPO Logistics UK Limited.

XPO Logistics UK Limited, société détenue par XPO Logistics, Inc., laquelle détient elle-même directement et indirectement 96,52% du capital et 97,31% des droits de vote de XPO Logistics Europe, a annoncé avoir déposé ce jour auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les actions XPO Logistics Europe non détenues directement ou indirectement par XPO Logistics, Inc., au prix de 315 € par action.

Conformément aux articles 261-1 I 1°, 261-1 I 4° et 261-1 II du règlement général de l'AMF, le Conseil de surveillance de XPO Logistics Europe a désigné le cabinet Ledouble (8 rue Halévy, 75009 Paris - info@ledouble.fr), représenté par MM. Olivier Cretté et Romain Delafont, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre.

La mission de l'expert indépendant, qui lui avait été à l'origine confiée le 28 février 2020, a été suspendue à la suite de la décision de XPO Logistics, Inc. d'interrompre son projet, avant d'être réitérée le 9 mars 2021 par le Conseil de surveillance de XPO Logistics Europe.

L'expert indépendant a été désigné sur proposition d'un comité ad hoc. Ce comité, qui compte quatre membres du Conseil de surveillance dont ses trois membres indépendants, assurera le suivi des travaux de l'expert indépendant et préparera un projet de l'avis motivé qui sera émis par le Conseil de surveillance sur le projet d'offre une fois que l'expert indépendant aura remis son rapport.

L'avis motivé du Conseil de surveillance et le rapport de l'expert indépendant figureront dans le projet de note en réponse qui sera déposé par XPO Logistics Europe auprès de l'AMF.

XPO Logistics Europe a demandé, avant l'ouverture des marchés ce jour, la suspension de la cotation de ses actions sur Euronext Paris. Dans l'avis de dépôt publié par l'AMF ce jour, il a été indiqué que cette suspension sera maintenue jusqu'à nouvel avis de l'AMF.

### **A propos de XPO Logistics et XPO Logistics Europe**

XPO Logistics, Inc. (NYSE : XPO) fournit des solutions à la pointe de l'innovation aux entreprises les plus performantes dans le monde. L'entreprise est le second prestataire de logistique contractuelle et le second commissionnaire de transport mondial, ainsi que l'un des trois premiers transporteurs de lots partiels en Amérique du Nord. XPO opère un réseau très intégré de 1 629 sites et de plus de 100 000 employés dans 30 pays pour aider plus de 50 000 clients à accroître l'efficacité de leur supply chain. Le siège de l'entreprise est situé à Greenwich, Connecticut (Etats-Unis) et son siège européen est basé à Lyon, France. XPO conduit l'essentiel de ses opérations en Europe au travers de sa filiale XPO Logistics Europe, cotée sous le code « XPO » sur Euronext Paris – Isin FR0000052870.

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site [europe.xpo.com](http://europe.xpo.com), et suivez-nous sur [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Instagram](#) et [YouTube](#)

### **Contact presse :**

XPO Logistics Europe  
Anne Lafourcade  
+33 (0)6 75 22 52 90  
[anne.lafourcade@xpo.com](mailto:anne.lafourcade@xpo.com)

### **Contact :**

Malcolm Wilson  
Président du directoire  
192 avenue Thiers, 69006 Lyon